

Compte rendu du conseil municipal

Le vendredi 07 AVRIL 2023 à 18h30, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie de BAX, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. le Maire MANFRIN Jean-Marc.

Étaient présents :

Mme Marty Laetitia, M. Biau Jean-luc, M. Galy-Brusquet Pierre, M. Manfrin Jean-Marc, M. Paredes Baptiste, M. Rosello José.

Était absent : M. Le Luron Renaud qui donne procuration à Mme Marty Laetitia
M. Pierre GALY BRUSQUET est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier conseil en date du 03 MARS 2023.

* Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

-Vote du compte de gestion et compte administratif 2022

Mr le Maire présente le compte de gestion 2022 au Conseil :

<i>INVESTISSEMENT</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>Prévu</i> 124 545,37
	<i>Réalisé</i> 8021,20
	<i>Reste à réaliser</i>
<i>Recettes</i>	<i>Prévu</i> 124 545,37
	<i>Réalisé</i> 1 570,16

Fonctionnement	
<i>Dépense</i>	<i>Prévu</i> 135 440,95
	<i>Réalisé</i> 63 526,73
<i>RECETTE</i>	<i>Prévu</i> 135 440,95
	<i>Réalisé</i> 69 413,25

<i>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</i>	
<i>Investissement</i>	<i>46788,38</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>84057,47</i>
<i>Résultat global</i>	<i>130845,85</i>

Mr José ROSELLO, doyen du Conseil Municipal, hors de la présence de Mr le Maire, procède au vote du compte administratif 2022 tel que présenté ci-dessus.

Nb de votes pour : 5

Approuvé à l'unanimité

- Affectations des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 :

- *Considère qu'il prévoit l'équilibre budgétaire,*
- *Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,*
- *Constate que le compte administratif fait apparaître :*
 - o *Un excédent de fonctionnement 5886,52 €*
 - o *Un excédent de fonctionnement reporté de 78170,95 €*
- ***Soit un excédent d'exploitation cumulé au 31/12/2022 de 84057,47 €***
 - o *Un excédent d'investissement de : 46788,38€*
 - o *Un déficit des restes à réaliser de : 0,00€*
 - o *Soit un excédent d'investissement de : 46788,38€*
- *Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :*

<i>Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent</i>	<i>84057,47</i>
<i>Affectation complémentaire en réserve (1068)</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Résultat reporté en fonctionnement (002)</i>	<i>0,00€</i>
<i>Résultat d'investissement reporté (001) :</i>	<i>0,00€</i>

-Vote des taux d'impositions 2023.

* Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'impositions malgré une forte hausse de la base fiscale de la part de l'état.

- Budget primitif 2023

Investissement :

Dépenses	112388,28
Recettes	112388,28

Fonctionnement

Dépenses	136609,36
Recettes	136609,36

Le conseil municipal a souhaité aborder plus en détail la ligne des subventions accordées aux associations. Le tableau suivant a alors été présenté Mr le Maire :

Comité des fêtes	2 600,00 €
ACCA	350,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE LATRAPE	250,00 €
BAX DANSE	400,00 €
Total des subventions	3 600,00€

A l'unanimité, le conseil municipal arrête le budget primitif de 2023 aux sommes de :

- 112388,28€ pour le fonctionnement (dépenses et recettes)
- 136609,36€ pour l'investissement (dépenses et recettes)

- Délibération pour créer un accès sur la route départementale D74 :

M. le Maire expose qu'il faut créer un accès pour un passage pour la parcelle B474 en vue d'une construction d'une maison d'habitation dans la zone U de la carte communale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Aucunes questions diverses.

Fin de séances à 19h15